



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 8 février 2021 tenue à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve, Conseiller # 1
Monsieur Gilles Murray, Conseiller # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. À la suite de la fin du couvre-feu à 20h et du nouveau couvre-feu en vigueur qui débutent maintenant à 21h 30, les séances du conseil municipal débiteront à 19h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2102-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de janvier 2021
 - 1- Séance extraordinaire du 11 janvier 2021 à 19h00
 - 2 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021
4. Adoption des comptes à payer de janvier 2021



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

5. Dépôt du Projet de Règlement 327-2021 sur le traitement des
Élus (es)
6. Résolution pour mandater Me D Tremblay sur les
recommandations formulées par l'AMP
7. Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020
8. Résolution pour la voirie locale pour Dépôts des États financiers
2020
9. Résolution pour reddition de comptes Recyc-Québec
10. Période des questions
11. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption des procès-verbaux de janvier 2021

3.1 Séance extraordinaire du 11 janvier 2021

RÉSOLUTION 2102-02

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu
d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3.2 Séance ordinaire du 11 janvier 2021

RÉSOLUTION 2102-03

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu
d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de janvier 2021

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes
compressibles et incompressibles pour le mois de janvier par Monsieur
le Maire.

RÉSOLUTION 2102-04

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement
résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de janvier 2021 pour
un total des comptes incompressibles de 37 345.61\$ comprenant les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 14 562.19\$, les traitements nets des élus (es) de 1 567.67\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS décembre 2020 au montant de 12 295.89\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 3 545.67\$, le paiement des services publics 1 056.15\$, le remboursement des achats par carte de crédit 402.11\$, un remboursement et ajustement des DAS Fédéral de 2019 de 175.91\$ et un montant de 41 917.83\$ des comptes compressibles pour un montant total de 81 263.44\$ pour le mois de janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Dépôt du Projet de Règlement 327-2021 sur le traitement des Élus (es)

Projet Règlement 327-2021 sur le traitement des Élus (es)

Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse de Saint-Léandre

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 325-2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 325-2020

ATTENDU QU'un avis de motion du projet du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 8 février par **Madame Joyce Truchon**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 8 février 2021 par **Madame Joyce Truchon**

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

QUE le règlement numéro 327- 2021 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 325-2020 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 327-2021, modifie les articles 3 et 4 du règlement 325-2020 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

	2021	2020
<input type="checkbox"/> Le Maire :	4 460.92	4 373.45 \$
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	1 472.97	1 457.82 \$

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

	2021	2020
<input type="checkbox"/> Le Maire :	2 230.46	2 186.73 \$
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	743.49	728.91 \$

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2021, pour les exercices financiers suivants.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

AVIS DE MOTION DONNÉ : 8 février 2021 ;

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 8 février 2021

DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT : 8 février 2021

Steve Castonguay
Maire de Saint-Léandre



André Marcil
Directeur général/secrétaire /trésorier

6- Résolution pour mandater Me D Tremblay sur les recommandations formulées par l'AMP

RÉSOLUTION 2102-05

Considérant le numéro de recommandation 2021-01 fait le 19 janvier 2021 par l'AMP.

Considérant et à la suite de renseignements reçus de la Commission municipale du Québec, l'AMP a initié une vérification afin de déterminer si la municipalité de Saint-Léandre a respecté le cadre normatif applicable relativement à la conclusion d'un contrat d'approvisionnement faisant suite à une plainte citoyenne.

Considérant que l'AMP requiert du conseil municipal de la municipalité de Saint-Léandre de la tenir informée par écrit, dans un délai de 90 jours, des mesures prises pour donner suite à ces recommandations.

Il est proposé par **Monsieur Jean – Martin Villeneuve** et unanimement résolu de mandater Me Denis Tremblay, avocat pour préparer une réponse par écrit suite à ces recommandations comme le requière l'AMP dans le délai prescrit de 90 jours en date du 19 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7- Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020

André Marcil dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

RÉSOLUTION 2102-06

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de déposer le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2020 au nom du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8- Résolution pour la voirie locale pour Dépôts des États financiers 2020

Utilisation des compensations 2020 du MTQ en vertu du PAERRL

RÉSOLUTION 2102-07

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 241 818\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés vers ou/ le 15 mars 2021, pour le dépôt de la reddition des comptes, un rapport de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Léandre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

9- Reddition compte pour Recyc – Québec 2019

RÉSOLUTION 2102-08

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de mandater la firme Mallette de Matane afin d'effectuer la reddition de compte auprès de Recyc- Québec pour 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Période de questions

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

Aucune question a été reçue en date du jeudi 4 février 2021 lors de la tenue de la séance de travail.

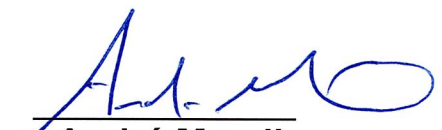
11 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2102-09

Il est proposé par **Monsieur Gilles Murray** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire 8 février 2021, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 37

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Steve Castonguay
Maire


André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

N° de résolution
ou annotation